

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D44-2016

Séance du 26 mai 2016 – Convocation du 17 mai 2016

Compte rendu affiché le 3 juin 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR ; Christine PERRIN-ESSERTAISE par Marine MATHEY ; Marc GRAZIANA par Gilbert PETITJEAN ; Jamila HARZALLAH par Sylviane CARISSIMI ; Vincent VIVO par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Compte de Gestion 2015

Le Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes de l'ordonnateur. Il doit être conforme au Compte de Gestion du trésorier.

Le Compte de Gestion du comptable public retrace en effet les opérations effectivement réalisées par lui pour le compte de la commune.

La collectivité, après exposé de l'adjoint délégué aux Finances, constate la conformité du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Compte Administratif 2015,
- APRES s'être assuré que le receveur public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui des titres de recettes émis et celui de tous les paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été demandées de passer,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, journées complémentaires comprises,
- **ADOpte le compte de gestion 2015 établi par le trésorier de la collectivité.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 mai 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/05/2016

- Publication ou affichage le 30/05/2016

Valérie GLATARD, Maire.

